

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt le **14 DECEMBRE** à 20 heures 30 les membres du Conseil Municipal de MISSIRIAC se sont réunis dans la salle polyvalente sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Christelle MARCY, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 10 décembre 2020

Etaient présents : MARCY Christelle, COURTEL Isabelle, CARDIN Samuel, TEXIER Véronique, LE BRETON Jérôme, ROUGIE Alexandre, LAMART Thierry, TOUZE Annie, LE CALLOCH Franck, KERRAND-THERY Diane, MAILLARD Anne-Franck, ANGEE-LE FLOCH Virginie, JOSSET Régis, SOMME Nicolas

Etait excusée : TOUZE Isabelle

Mme TOUZE Annie a été élu (e) secrétaire

**N° 2020-12-01**

**OBJET : Décision Modificative n° 2 – Budget Commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020

**COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2135	95	Installations générales, agencements, aménagement ...	3 600,00
23	2313	99	Constructions	-2 000,00
21	2111	120	Terrains nus	-1 600,00



**N° 2020-12-02**

**OBJET : Décision Modificative n° 1 – Lot Résidence des Fontaines**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2020

**COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
040	3355	OPFI	Travaux	19 333,54
011	605		Achats de matériel, équipements et travaux 2	19 333,54

**COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	1641	OPFI	Emprunts en euros	19 333,54
042	7133		Variation des en-cours de production de biens	19 333,54



**N° 2020-12-03**

**OBJET : Demande annulation des loyers crêperie**

En raison de la crise sanitaire « covid19 » les gérants de la crêperie « La Galette Rieuse » ont demandé l'annulation de leur loyers pour les mois de novembre et décembre 2020. Mr SOMME Nicolas, concerné par cette affaire, quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ▶ **décide d'annuler les loyers de novembre et décembre 2020**



**N° 2020-12-04**

**OBJET : Renouvellement de la convention du transport du jeudi matin « Marché »**

Madame le Maire rappelle le fonctionnement de la ligne de bus pour se rendre au marché à Malestroit le jeudi matin. Elle indique aux membres du conseil municipal la possibilité de la renouveler pour un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Sollicite le renouvellement auprès du Conseil Régional pour la délégation de compétence pour l'année 2021**
- **Autorise le Maire à signer la convention d'exécution et la convention de délégation de compétence**

**Suivent les signatures**

*Le Maire,*

*Les membres du Conseil Municipal,*

*Le Secrétaire,*